

# Le Mini-journal du Lac



## Le Mot vert du mois – « L'été est de retour à l'Écosite de La Matapédia » - Mai 2023

Bonjour à toutes et tous,

Grand ménage de printemps, travaux sur le terrain, faire une *ride de char* : toutes les raisons sont bonnes pour profiter du retour à l'horaire d'été des écocentres de l'Écosite de La Matapédia. Apportez de façon non exclusive :

- les matériaux de construction;
- les métaux (aluminium, fer, cuivre, etc.)
- les encombrants (mobilier, électroménagers, etc.);
- les appareils électriques et électroniques;
- les pneus (48 pouces et moins);
- les résidus domestiques dangereux (Peinture, teinture, batteries, etc.);
- les résidus verts tels les branches. Les feuilles et le gazon coupé peuvent être apportés au printemps et à l'automne;
- plus encore!

Afin d'assurer le bon fonctionnement, il est recommandé de trier vos matières avant de les apporter et de bien sécuriser votre chargement afin d'éviter de perdre des morceaux en chemin. Sur place, suivez les consignes des employé.e.s afin d'assurer un tri à la source de qualité nécessaire pour la valorisation des matières.

Si vous êtes un résident de La Matapédia, profitez gratuitement de vos 3 écocentres situés aux adresses suivantes :

- **Amqui** : 32, rang St-Paul
- **Causapscal** : 305, rue Cartier (à partir du 17 mai 2023)
- **Sayabec** : 14, route Rioux (à partir du 18 mai 2023)

Pour des informations concernant les heures d'ouverture, les matières acceptées et les procédures, visitez le [www.ecositedelamatapedia.ca](http://www.ecositedelamatapedia.ca) ou téléphonez au 418 629-4224.

À bientôt!

**Vincent Dufour**, coordonnateur en gestion des matières résiduelles



Site web : [www.ecoregie.ca](http://www.ecoregie.ca)

Courriel: [matresi@matapedia.qc.ca](mailto:matresi@matapedia.qc.ca)

Tél. : 418 629-2053, poste 1138



## Avis public adressé à l'ensemble des personnes habiles à voter de la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui

AVIS PUBLIC EST DONNÉ

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mai 2023, le conseil municipal de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui a adopté le règlement numéro 03-2023 intitulé : Règlement décrétant un emprunt de 350 000 \$ pour l'achat d'un nouveau camion de déneigement.
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 03-2023 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.  
  
Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.
3. Le registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le 8 mai 2023, au bureau de la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, situé au 146, Route 195.
4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 03-2023 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de quarante-cinq (45). Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 03-2023 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 heures le 8 mai 2023, au bureau municipal de Lac-Humqui, situé au 146, Route 195.
6. Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures régulières d'ouverture.

**Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :**

1. Toute personne qui, le 1<sup>er</sup> mai 2023, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :
  - ☞ être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;
  - ☞ être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
2. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
  - ☞ être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
  - ☞ dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
3. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
  - ☞ être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;
  - ☞ être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
4. Personne morale
  - ☞ avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 1<sup>er</sup> mai 2023 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

  
Greffière-trésorière



**Producteur de légumes**

**Centre-jardin**

**Service-Conseil**

**Fleurs à couper**

**Samedi le 6 mai dès 10h**

**Ouverture du Centre-jardin**

**La serre à côté de l'église (Lac-Humqui)**

- **Plants de fleurs**
- **Plants de tomates**
- **Plants de légumes**
- **Fines-Herbes**



Heures d'ouverture;

**Vendredi - 10h à 17h**

**Samedi - 10h à 17h**

**Sur rendez-vous**

Durée de la saison ;

**6 mai au 28 octobre 2023**

**FACEBOOK**

fleuronsmaraichers

**URSANNE ET  
MATHIEU**

418 330-5023

**COURRIEL**

fleuronsmaraichers@hotmail.com



À Lac-Humqui

Dimanche,

le 28 mai 2023

À 14 heures

A la salle

**DU CLUB DES 50 ANS ET +**

Du centre multifonctionnel

Situé au 146, route 195

Lac-Humqui

**BIENVENUE À TOUS!**



---

## ENTRETIEN DES TERRAINS

La propreté est au cœur des préoccupations de la majorité des citoyens. C'est pourquoi les règlements municipaux en vigueur contiennent des dispositions régissant l'entretien des terrains et les diverses nuisances.

Il est important de souligner que l'ensemble du territoire sous la juridiction de la municipalité est assujéti à ces règlements et que ceux-ci s'appliquent à l'ensemble des personnes physiques ou morales, de droit public ou privé.

Le règlement de zonage stipule, entre autres que :

« Tous les terrains, occupés ou non, doivent être laissés libres de cendre, d'eaux sales, d'immondices, de déchets, de détritux, de fumier, d'animaux morts, de matières fécales ou putréfiables, de rebuts, de pièces de véhicule et de véhicules hors d'usage. »

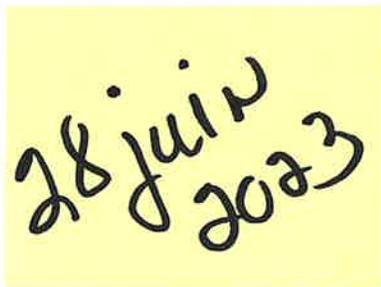


**Surveillez la collecte des encombrants. Cette collecte effectuée une fois par année permet de disposer des objets trop volumineux pour être disposés dans des contenants en prévision de leur collecte tels les meubles, les branches d'arbres, les matelas, le bois d'œuvre et les résidus de construction.**

Même si vos articles, rebuts ou pièces de véhicule sont présents sur votre propriété depuis des années, sachez qu'il n'y a pas de droits acquis en matière de nuisances et tout ce qui constitue une nuisance est prohibé.

Pour maintenir une qualité de vie et un environnement propre, des inspections à cet effet seront effectuées au cours de l'année afin de voir au respect de la réglementation en vigueur et des sanctions pourront être attribuées en cas de nonrespect de cette dernière.

Il est donc important que tous, nous participions activement à garder notre milieu de vie agréable, attrayant, propre et sécuritaire pour un meilleur voisinage.



Un message de votre municipalité



### MISE EN GARDE

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

A wooden table with a bowl of granola, a cup of coffee, and a bowl of soup.

**Dimanche, le 21 mai 2023**

**Le Club des 50 ans et + vous  
invite à venir déjeuner à la salle  
Multifonctionnelle de Lac-Humqui**

**De 8 heures à 13 heures**

**Pour information contactez  
Gaétane Bérubé au 418-743-5582**

**Bienvenue à tous !**



Communiqué de presse  
Pour diffusion immédiate

## **UN VÉLO BAZAR À L'ARÉNA D'AMQUI LE SAMEDI 13 MAI 2023**

**Amqui, le 24 avril 2023** – La Véloroute Desjardins de La Matapédia offre à la population matapédiennne un vélo bazar qui aura lieu **le samedi 13 mai**.

### **Lieu**

Le vélo bazar se tiendra à **l'aréna d'Amqui**. L'accès se fera uniquement par les **grandes portes**, du côté de la **rue D'Auteuil**.

### **Horaire**

La plage de 10 h à 12 h sera réservée à la collecte de vélos et d'articles de vélo à vendre ou à donner. Lorsque les personnes viendront porter leur matériel, un estimateur sera sur place afin de proposer un prix et un contrat sera alors signé.

Toujours le samedi 13 mai, de 12 h à 14 h, aura lieu la vente et la donation des objets recueillis. À noter que seul l'argent comptant sera accepté lors des transactions.

À la fin de la journée, entre 14 h et 15 h, les vendeurs pourront revenir chercher leur argent (ou leur vélo et/ou autres articles de vélo s'ils n'ont pas été vendus).

### **Objectif**

Le but de l'activité est de permettre, à ceux et celles qui le veulent, de se procurer à bas prix un vélo ou de l'équipement de vélo. Lors de chaque vente, 10 % des profits sera conservé par la Véloroute Desjardins de La Matapédia afin de financer ses activités.

-30-

Pour informations : Francis St-Laurent, (418) 629-4242, poste 1248 – [routevertedelamatapedia@hotmail.com](mailto:routevertedelamatapedia@hotmail.com)

# Nouvelles municipales

## Le retour de l'inspecteur

L'inspecteur Sébastien Gagné est de retour pour émettre des permis



Vous avez des projets :

- Intérieur
- Extérieur
- Paysager
- Coupe de bois

Vous avez des questions sur la façon de procéder ou tout autres sujets , venez rencontrer l'inspecteur le jeudi de 9 h à midi, *exceptionnellement mercredi, le 10 mai.*

Vous pouvez prendre rendez-vous en communiquant au bureau municipal : 418-743-2177 poste 1675

De plus, visitez le site internet : <https://www.lachumqui.com/>

Vous y retrouverez beaucoup d'informations !



# CUEILLETTE DE DÉCHETS DES FOSSÉS SAMEDI, LE 13 MAI À 8H30

**Les citoyens de Lac-Humqui ont à cœur de garder  
leur village propre.**

C'est pourquoi le 13 mai à 8h30 on se rassemble devant l'église et on met en place des équipes pour se partager des endroits ciblés par les besoins partout dans la municipalité.

Des sacs seront distribués pour le ramassage des rebus.

Les participants auront droit à un diner au hot-dog au Centre multifonctionnel.

Parents, enfants, tout le monde est bienvenue !

On va bien s'amuser !

